

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

C'est sur le terrain social que nous gagnerons la présidentielle

- Politique - Au Parti Socialiste -

Date de mise en ligne : mardi 7 novembre 2006

Démocratie & Socialisme

C'est sur le terrain social que la gauche se donnera le maximum de chances de gagner l'élection présidentielle. C'est la leçon essentielle du 21 avril 2002 : si nous quittons le terrain social, nous serons entraînés, comme en 2002, sur un terrain qui n'est pas le notre, celui de la sécurité. Le cauchemar d'un second tour Droite-Le Pen ressurgira.

Répondre sur le terrain social

Mais pour pouvoir gagner sur le terrain social, encore faut-il avoir des réponses à apporter. Le débat du 17 octobre a permis d'apprécier ce qu'étaient les réponses de Ségolène Royal et de Laurent Fabius. Ségolène Royal utilisait la plus grande partie de son temps à montrer à quel point elle était proche des problèmes des Français mais ne s'attardait guère sur les réponses qu'elle se proposait d'apporter à ces problèmes. Laurent Fabius, à l'inverse insistait sur ses réponses qui étaient concrètes et précises. Comparons leurs réponses à quelques problèmes sociaux essentiels.

Contre le chômage

Pour Ségolène Royal il s'agit d'adapter l'employabilité des demandeurs d'emplois aux besoins des entreprises. C'est la même réponse que celle de la droite : elle fait porter la responsabilité du chômage aux demandeurs d'emplois. Cette réponse n'a rien à voir avec la réalité sociale : pour six demandes d'emplois, il y a (au mieux) un offre d'emplois. Et ces offres d'emplois sont souvent d'une semaine, voire moins. Si tous les demandeurs étaient « employables » comme l'affirme Ségolène Royal le nombre de chômeurs ne changerait donc que très marginalement. Nous l'avons constaté entre 1997 et 2002 seule la combinaison de la croissance et de la réduction du temps de travail fait reculer le chômage.

Ségolène Royal affirme que les « 35 heures » ont été « une régression pour une minorité de salariés ». C'est faux dit comme cela, ce n'est pas les 35h. En tant que durée légale, elles n'ont nui à personne. Mais il y a eu des mesures limitant leur application, notamment dans les petites entreprises où les heures supplémentaires ont été maintenues d'abord par Martine Aubry puis par François Fillon à une petite majoration de 10 %.

La solution qu'elle propose va à l'encontre de ce qu'il aurait fallu faire pour éviter cette régression. En effet, c'est justement parce que la négociation (le « contrat ») s'était substitué à la loi qu'une partie des salariés ont eu à subir « la flexibilité et la pression au travail » que dénonce Ségolène Royal. La seconde loi Aubry n'encadrerait pas suffisamment les 35 heures et ne protégeait pas les salariés des entreprises (notamment ceux des petites) où le rapport de forces était défavorable aux salariés. Ce que propose Ségolène Royal en affirmant que « le contrat se substituera à la loi », c'est l'abandon de l'ordre public social en matière de durée du travail... c'est la revendication du Medef.

Laurent Fabius, à la différence de Ségolène Royal, propose de généraliser les 35 heures réelles à toutes les entreprises. Il propose pour y parvenir de rétablir la majoration des heures supplémentaires supprimées par la droite. C'est un pas important vers l'objectif qui est de rendre les heures supplémentaires plus coûteuses que l'embauche et donc de faire reculer le chômage de masse. Il propose également de supprimer les exonérations de cotisations sociales des grandes entreprises et d'en affecter une partie à la création d'emplois jeunes.

L'augmentation du pouvoir d'achat

Laurent Fabius reprend l'objectif du projet du PS : le Smic à 1500 euros bruts dans la législature. Mais il propose également qu'aussitôt arrivé au pouvoir, un gouvernement de gauche augmente le Smic de 100 euros. Il propose ensuite d'agir pour généraliser cette hausse à l'ensemble des petits et moyens salaires en organisant une conférence salariale. Cette augmentation est à la fois juste socialement et politiquement. Socialement, elle permet de reprendre une partie de ce que les profits ont confisqué aux salaires. Economiquement, elle permet de relancer la consommation et donc la croissance.

Ségolène Royal reprend l'idée d'une conférence salariale et d'un Smic à 1500 euros dans la législature. Mais elle rejette l'idée d'augmenter le Smic de 100 euros dès l'arrivée de la gauche au pouvoir. Elle estime que cette augmentation serait « mangée par les augmentations de loyers et d'essence ».

Pense-t-elle vraiment que les loyers et l'essence augmenteront moins vite si le Smic n'augmente pas de 100 euros dès l'arrivée de la gauche au pouvoir ?

Ne voit-elle pas que cet argument s'oppose à toute augmentation de salaires ?

Ne comprend-elle pas ce que signifie une telle augmentation pour les salariés payés au Smic ? Elle dénonce, enfin, le « mensonge de l'indice Insee » mais, fidèle à sa méthode, ne fait aucune proposition concrète pour modifier cet indice.

GDF-EDF

Laurent Fabius affirme qu'il faudra renationaliser EDF. Il précise la méthode : le rachat des actions d'EDF grâce à ses bénéfices ou plus exactement son « cash-flow ». Il affirme également qu'il faudra défaire la « fusion bizarroïde » de Suez et de GDF. Il propose de confier les actions de GDF détenues par l'Etat à EDF.

Ségolène Royal n'apporte aucune réponse aux questions posées sur la renationalisation d'EDF ou de GDF. Elle se contente d'un discours général sur la « maîtrise publique de l'énergie » et l'importance des éoliennes.

Les retraites

Le congrès de Dijon avait adopté, à l'unanimité, une motion qui affirmait que lorsque le Parti Socialiste reviendrait au pouvoir, il abrogerait la loi Fillon, pour une retraite à 60 ans à taux plein. Laurent Fabius reprend à son compte cette motion en affirmant que la loi Fillon sera abrogée. Ségolène Royal s'est refusée à tout engagement en ce sens.

Laurent Fabius propose qu'il n'y ait pas de retraites inférieures à 80 ou 85% du Smic. Une telle proposition permettrait d'éviter à la grande majorité des retraités de tomber, dans 20 ou 30 ans, sous le seuil de pauvreté.

Ségolène Royal ne propose aucune solution concrète. Elle insiste surtout sur le taux d'emploi des salariés de moins de 65 ans qui, affirme-t-elle, est en France l'un des plus bas d'Europe. Il est difficile de ne pas en déduire

qu'elle propose d'allonger le temps de travail jusqu'à 65 ans. Alors même que des centaines de milliers jeunes ne trouvent pas d'emplois.

Les délocalisations

Ségolène Royal compte sur l'augmentation spontanée des salaires des pays de l'Europe de l'Est pour stopper les délocalisations en direction de ces pays.

Alors que le budget de l'Union européenne reste figé à 1% du Pib européen, il est complètement illusoire de croire que ces pays pourront évoluer comme l'avaient fait l'Espagne et le Portugal après leur entrée dans l'Union européenne. En effet, les fonds structurels destinés à aider les pays d'Europe de l'Est à rejoindre le niveau de développement de l'Europe des Quinze sont aujourd'hui deux fois moins importants que ceux qui avaient été alloués à l'Espagne et au Portugal. Pourtant, les écarts de niveau de salaire sont deux fois plus importants et la population de ces pays est, elle aussi, deux fois plus importantes que celle de l'Espagne, du Portugal.

Pour les délocalisations à l'extérieur de l'Union européenne, Ségolène Royal propose de faire rembourser l'intégralité des aides publiques. Elle ajoute, cependant que « certaines délocalisations sont justifiées » sans préciser selon quels critères. Elle estime, enfin, que l'instrument essentiel contre les délocalisations, c'est « le dialogue social ». Cela risque d'être difficile avec les patrons qui déménagent les machines en pleine nuit...

Laurent Fabius, quant à lui, ne distingue pas entre les délocalisations dans ou hors de l'Union européenne. Il propose de frapper toutes les entreprises qui délocalisent « à la caisse » et d'appliquer le principe du « délocaliseur-payeur ». Il s'agit, pour lui, de responsabiliser les patrons qui délocalisent en leur imposant le remboursement des aides publiques, le versement de la taxe professionnelle aux collectivités locales concernées pendant deux ans, le paiement de l'ensemble des charges de reclassement des salariés.

Jean-Jacques Chavigné